



**Bureau communautaire
Mardi 12 Septembre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI.

Absents : M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Gérald VALENTINI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Approbation d'une convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune d'Octon pour l'organisation d'un spectacle

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2021.10.05.01 en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modification des compétences de la Communauté de communes du Clermontais,

Considérant que depuis plusieurs années, le Théâtre le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la commune d'Octon sur son espace public ou dans ses locaux afin de venir au plus près du public. Dans le cadre de sa saison culturelle itinérante, le Théâtre le Sillon et la commune d'Octon coopèrent pour accueillir et organiser le spectacle de théâtre de rue suivant :

« Concert à Table », par la Cie Je garde le chien / Claire Diterzi, en salle,

Le samedi 9 décembre 2023 de 20h30 à 21h30,

dans la salle des Fontailles, sur la commune d'Octon.

Petite cuisine sonore jubilatoire

Imaginez Claire Diterzi assise là, tout près de vous, pour un concert acoustique tout en finesse et facétie. Imaginez des objets du quotidien venir rejoindre les instruments sortis de la malle à musique de Stéphane Garin, étonnant Géo Trouvetou et professeur Tournesol de la musique contemporaine.

L'art du duo s'exerce ici avec une créativité jubilatoire pour un concert infiniment petit qui rejoue et déjoue des morceaux choisis du répertoire de l'artiste, dans un jaillissement de sons rythmés, subtils et malicieux.

Une connivence toute en décontraction et simplicité qui, dans ce même esprit, se prolongera tout naturellement en discussions et verres trinqués...

Autrice, compositrice, interprète Claire Diterzi Créateur percussionniste Stéphane Garin Artiste musicienne, percussions Lou Renaud-Bailly.

Une soupe préparée sera proposée au public à l'issue de la représentation.

La représentation est sur billetterie.

Tarif des places de spectacles en vente : 13 € Plein tarif / 10 € Tarif réduit (Étudiants, - 25 ans, demandeurs d'emploi) / 6 € Tarif très réduit (- 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux).

La Communauté de communes, par le biais du Théâtre le Sillon s'engage notamment à :

- Mettre à disposition les moyens logiques nécessaire (le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement des spectacle, le gardiennage éventuel des sites, support de communications, l'organisation et la gestion de la billetterie, la mise en place du fléchage des parkings),
- Prendre en charge le cout du spectacle et les éventuels frais annexes (droits SACEM/SACD, assurances nécessaires au déroulement de ses activités et notamment un contrat « responsabilité civile »).

La commune d'Octon s'engage à :

- Mettre à disposition la salle des fêtes le samedi 9 décembre 2023 de 9h à 23h30,
- Remettre toutes les clés au régisseur le 9 décembre 2023 à 09h,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur l'armoire électrique de la salle,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après le départ de la compagnie,
- Mettre à disposition sur site 10 tables et 30 chaises non pliables.

Une convention détermine les modalités administratives et techniques de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune d'Octon pour l'accueil des spectacles mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 12 Septembre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL

**Convention de partenariat
pour l'accueil et l'organisation de spectacles
Ref : 23COCOM23**

Entre les soussignés :

La Communauté de communes du Clermontois, Théâtre Le SILLON

Espace Marcel Vidal

20 Avenue Raymond Lacombe 34800 Clermont l'Hérault

Numéro S.I.R.E.T. : 243 400 355 00034 - code APE 8411 Z

Téléphone : 04 67 88 95 50

Représenté par **Monsieur Claude REVEL**, en sa qualité de Président

Ci-après dénommé « **La Communauté de communes du Clermontois** »

Et

La Commune d'Octon

Mairie, 13 avenue des Platanes 34800 Octon

N° Siret : 21340186200015

Téléphone : 04 67 96 08 52

Représentée par **Bernard COSTE** en sa qualité de Maire

Ci-après dénommée « **La Commune d'Octon** »

Préambule :

Depuis plusieurs années, Le Théâtre Le Sillon organise un spectacle en partenariat avec la Commune d'Octon dans ses locaux afin de venir au plus près du public.

Les parties souhaitent reconduire et renforcer ce partenariat en contractualisant des engagements de soutien respectif.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon et la Commune d'Octon coopèrent pour accueillir et organiser le spectacle suivant :

« Concert à Table »

Par la Cie Je garde le chien / Claire Diterzi

En salle,

**Le samedi 9 décembre 2023 de 20h30 à 21h30, dans la salle des Fontanilles,
sur la commune d'Octon,**

Petite cuisine sonore jubilatoire

Imaginez Claire Diterzi assise là, tout près de vous, pour un concert acoustique tout en finesse et facétie. Imaginez des objets du quotidien venir rejoindre les instruments sortis de la malle à musique de Stéphane Garin, étonnant Géo Trouvetou et professeur Tournesol de la musique contemporaine.

L'art du duo s'exerce ici avec une créativité jubilatoire pour un concert infiniment petit qui rejoue et déjoue des morceaux choisis du répertoire de l'artiste, dans un jaillissement de sons rythmés, subtils et malicieux.

Une connivence toute en décontraction et simplicité qui, dans ce même esprit, se prolongera tout naturellement en discussions et verres trinqués...

Autrice, compositrice, interprète Claire Diterzi Créateur percussionniste Stéphane Garin Artiste musicienne, percussions Lou Renaud-Bailly

Une soupe préparée sera proposée au public à l'issue de la représentation.

La représentation est sur billetterie.

Tarif des places de spectacles en vente : 13 € Plein tarif / 10 € Tarif réduit (Étudiants, - 25 ans, demandeurs d'emploi) / 6 € Tarif très réduit (- 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux).

Article 2 – Engagements des parties

1) La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon s'engage à :

Moyens logistiques :

- Mettre à disposition le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement du spectacle,
- Mettre en place le gardiennage éventuel du site,
- Fournir les flyers et affiches,

- Organiser et gérer la billetterie,
- Mettre en place le fléchage des parkings,
- Mettre à disposition de la Mairie d'Octon x 3 invitations pour cette représentation à destination des élus municipaux et du secrétaire de Mairie.

Moyens financiers :

- Prendre en charge le coût du contrat de cession du spectacle,
- Prendre en charge le coût des déplacements, des repas et de l'hébergement de la compagnie,
- Prendre en charge le coût du gardiennage éventuel du site,
- Prendre en charge les droits SACD/SACEM.

2) La Commune d'Octon s'engage à :

Moyens logistiques pour « Concert à table »

- Mettre à disposition la salle des fêtes le samedi 9 décembre 2023 de 9h à 23h30,
- Remettre toutes les clés au régisseur le 9 décembre 2023 à 09h,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher sur l'armoire électrique de la salle,
- Assurer le nettoyage des lieux avant et après le départ de la compagnie,
- Mettre à disposition sur site 10 tables et 30 chaises non pliables,
- Autoriser la Communauté de Commune du Clermontais ou son partenaire* à proposer une activité de vente de boissons et snacking 1h avant les représentations, et 1h30 après les représentations.

** association à préciser*

Article 3 : Assurances, sécurité, prévention des incendies et dégradations

La Communauté de communes du Clermontais devra assurer les biens mobiliers dont elle aura l'usage ainsi que l'ensemble des risques locatifs (dégradations, vol, incendie). Elle garantira sa responsabilité civile pour tous les accidents et dommages susceptibles de survenir du fait de ses activités dans les lieux mis à sa disposition. Elle respectera les consignes incendie et veillera à ce que le public accueilli ne se livre à aucune dégradation ou vol.

Article 4 - Avenants

Des avenants mentionnant les moyens logistiques ou financiers complémentaires et spécifiques à chacun des spectacles cités à l'article 1 seront éventuellement établis.

Fait en 2 exemplaires à Clermont-l'Hérault, le 12 Septembre 2023

Le Maire d'Octon,	Le Président de la Communauté de communes du Clermontois,
Bernard COSTE	Claude REVEL